

GPSI (GROUPEMENT POUR LA PROTECTION SOCIALE DES INDEPENDANTS - Association loi 1901)

Siège social : 51, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Avis de 1^{ère} convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

MM les adhérents du Groupement pour la protection sociale des indépendants sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 novembre à 9h00, au 51 rue de Châteaudun, 75009 PARIS, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019**
- 2) Approbation des rapports, des comptes et affectation des résultats**

Résolution n°1

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation des rapports et des comptes de l'exercice clos, décide d'approuver lesdits comptes, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Trésorier et affecte les résultats de l'exercice au report à nouveau.

- 3) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du GPSI**
- 4) Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour signer un ou plusieurs avenants aux contrats collectifs pour une durée de 12 mois et ce pour des dispositions « non essentielles » au sens de la réglementation.**
- 5) Questions diverses**

Le Président

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer que si mille Adhérents ou un trentième des Adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de cette première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde Assemblée sera convoquée.